FormaV

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général SVT + SES, veuillez visiter :
bac-svt-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2025

Sciences économiques et sociales

_____

JOUR 1

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

Le candidat traite <u>au choix</u> le sujet de dissertation ou de l'épreuve composée.

Il indique sur sa copie le sujet choisi.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Comment expliquer et réduire le chômage structurel ?

DOCUMENT 1

Motifs de barrières à l'embauche en 2023
(cités par les entreprises, en %)

	Services	Industries	Construction
Existence de barrières à l'embauche	28,7	38,5	50,8
Main-d'œuvre compétente indisponible	23,4	32,2	45,5
Coûts liés à l'emploi	11	10,2	21,9
Incertitude économique	10,8	13	16,6
Réglementations	4,4	4	7,3
Autres motifs	2,8	3,6	2,9

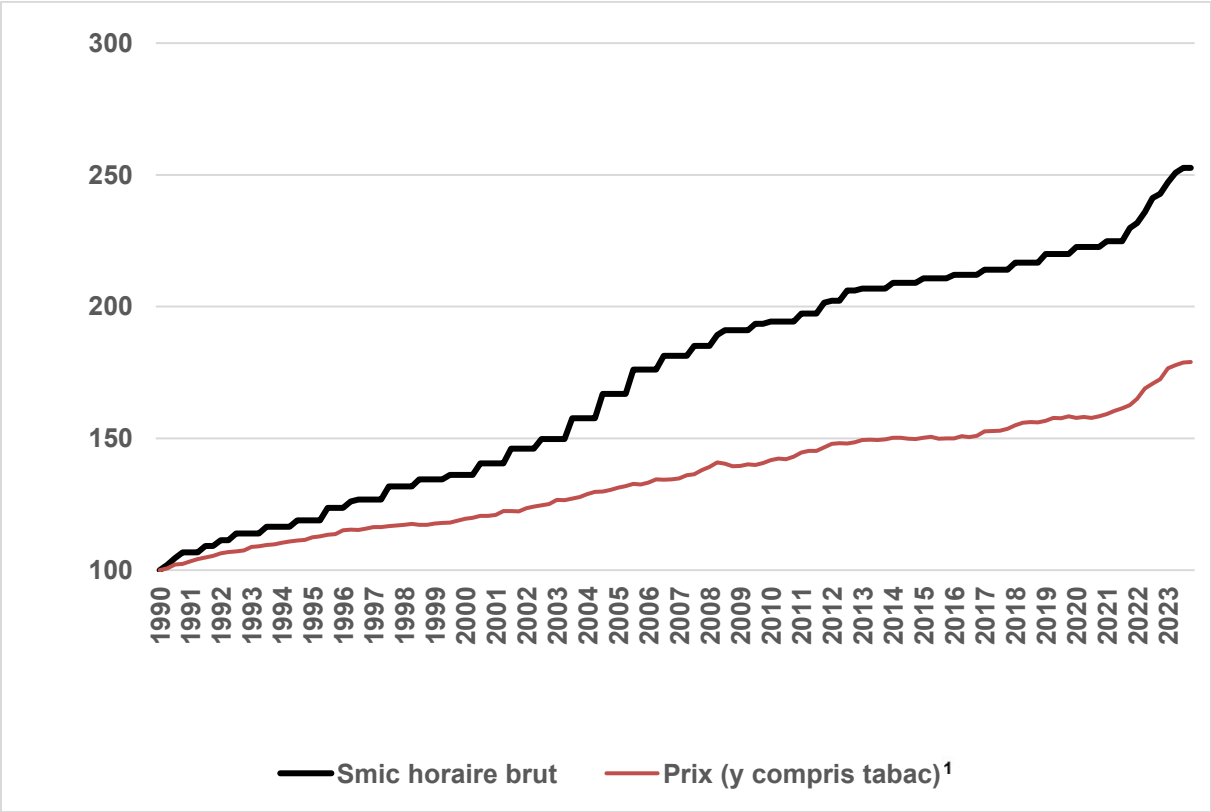
Champ : France Métropolitaine.

Source : DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques), 2023.

Lecture : en France, 28,7 % des entreprises de services signalent des barrières à l'embauche en 2023 ; 23,4 % des entreprises de services citent une main-d'œuvre compétente indisponible comme motif de barrières à l'embauche.

DOCUMENT 2

Évolution du SMIC[2] horaire brut et des prix
(indice base 100 en 1990)



1 : Indice mensuel des prix à la consommation, y compris tabac, pour l'ensemble des ménages.

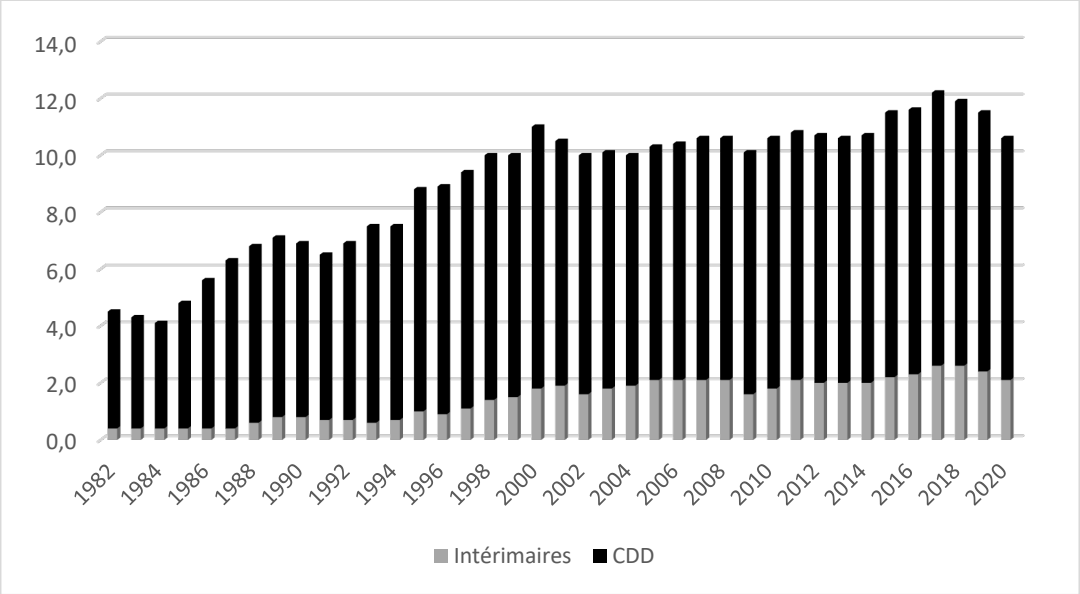
Champ : France métropolitaine de 1990 à 1995, France hors Mayotte à partir de 1996.

Source : INSEE, 2024.

2 : Salaire minimum interprofessionnel de croissance.

DOCUMENT 3

Part des CDD[1] et intérimaires dans l'emploi total, en %



Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi.

Source : INSEE, 2021.

1 : Contrats à durée déterminée.

DOCUMENT 4

Dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2021
(en millions d'euros)

Incitation à l'embauche	**80 500**
Mesures générales d'allègement du coût du travail	61 466
Mesures d'exonération[1] sur certaines zones géographiques	1 721
Mesures d'exonération[1] sur certains secteurs économiques	8 231
Mesures d'allègement de cotisations sociales en réponse à la crise sanitaire	3 526
Aides à l'emploi de publics vulnérables	3 329
Emploi protégé, réadaptation, handicap	2 227
Incitation à l'activité	**10 950**
Incitations financières à l'emploi	9 849
Aides à la création d'entreprise	1 101
Soutien au revenu	**61 623**
Allocations chômage	50 975
Activité partielle (en cas de réduction d'activité)	10 648
Formation professionnelle	**24 416**
Accompagnement des personnes en recherche d'emploi	**6 277**
Total en millions d'euros	**183 767**
Total en pourcentage du PIB	**7,3 %**

Champ : France, dépenses en faveur des politiques de l'emploi et du marché du travail (hors formation fonction publique).

Source : d'après DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques), 2023.

1 : mesures d'allègement, voire de suppression, de cotisations sociales pour l'emploi d'un salarié, dans certaines zones géographiques ou secteurs d'activité.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et de traitement de l'information.
Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- *en développant un raisonnement ;*
- *en exploitant les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- *en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances *(4 points)*

Présentez un avantage et une limite de la taxation en matière de préservation de l'environnement.

Deuxième partie : Étude d'un document *(6 points)*

Part des principaux partenaires commerciaux de la France en 2011 et en 2021
(en % des exportations ou importations de biens)

	Exportations de la France à destination de...		Importations de la France en provenance de...	
	2011	**2021**	**2011**	**2021**
Allemagne	16,2	13,2	19,5	17,1
Italie	8,1	8,1	8,3	8,9
Belgique	7,1	7,7	7,6	8,5
Espagne	7,0	7,3	7,1	8,5
Royaume-Uni	6,5	5,6	4,9	3,6
Pays-Bas	4,2	4,0	5,8	8,2
États-Unis	5,6	7,3	4,2	3,7
Chine	3,2	4,9	6,4	6,8
Suisse	3,1	3,4	2,3	2,7
Pologne	1,6	2,4	1,7	2,7

Source : d'après *Les Profils Pays du CEPII,* juillet 2023.

Questions :

1. À l'aide des données du document, vous présenterez l'évolution de la part de la Chine dans les échanges commerciaux de la France entre 2011 et 2021. *(2 points)*

2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous présenterez une explication du commerce international entre pays comparables. *(4 points)*

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire ***(10 points)***

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que l'évolution des formes d'organisation du travail a des effets positifs et négatifs sur les conditions de travail.

DOCUMENT 1

L'évolution des contraintes sur le rythme de travail (en %)

Rythme de travail imposé par …	1984	1998	2005	2016
le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce	3	6	7	8
la cadence automatique d'une machine	4	7	7	7
d'autres contraintes techniques	7	16	16	17
la dépendance immédiate vis-à-vis des collègues	11	27	27	29
des normes de production à satisfaire en une journée	19	43	42	48
une demande extérieure	39	65	65	70
les contraintes ou surveillances permanents exercés par la hiérarchie	17	29	30	31
un contrôle ou un suivi informatisé	-	-	25	35

Lecture : en 2016, 35 % des salariés déclarent avoir un rythme de travail imposé par un contrôle ou un suivi informatisé.

Champ : salariés de France métropolitaine.

Source : d'après « Quelles sont les évolutions récentes des conditions de travail et des risques psychosociaux ? », *DARES Analyses*, décembre 2017.

DOCUMENT 2

Caractéristiques des formes d'organisation du travail en 2015 en France
(en pourcentage des salariés de chaque forme d'organisation du travail)

	Formes d'organisation du travail		
	Apprenante[1]	**Lean production[1]**	**Taylorienne**
Autonomie dans les méthodes de travail	87,5	57,7	7,2
Autonomie dans le rythme de travail	82,0	65,9	20,8
Apprentissage de choses nouvelles	96,9	89,1	55,8
Résolution de problèmes imprévus	98,6	97,7	55,7
Complexité des tâches	84,0	80,1	29,2
Autocontrôle de la qualité du travail	77,0	90,4	55,9
Normes de qualité précises	74,4	97,2	84,6
Travail en équipe	61,6	77,5	42,3
Rotation des tâches	32,3	65,8	46,7
Monotonie des tâches	29,4	76,1	69,2

Champ : salariés des établissements d'au moins 10 personnes travaillant dans les secteurs d'activité économique à dominante marchande et non agricoles ou domestiques. Taille de l'échantillon : 648 observations.

Source : d'après Sabrina BENHAMOU, Édouard LORENZ, *Les organisations du travail apprenantes : enjeux et défis pour la France*, France Stratégie, n°3, 2020.

1 : l'organisation apprenante et la « *lean production* » sont des organisations post-tayloriennes. Dans les organisations apprenantes, les salariés disposent d'une forte autonomie au travail, tandis que les organisations en *lean production* combinent travail en groupe, polyvalence et flux tendus mais avec des processus standardisés et de plus fortes contraintes de rythme de travail.

Lecture : 87,5 % des salariés des organisations du travail apprenantes déclarent être autonomes dans les méthodes de travail.

DOCUMENT 3

Depuis près de trente ans, ce sous-traitant picard[1] pour l'industrie automobile pousse ses 400 ouvriers à élire leurs responsables et à travailler sans hiérarchie. […] Pour redonner de l'autonomie aux ouvriers, l'activité a été découpée en une quinzaine de « mini-usines » de 10 à 40 personnes, chacune dédiée à un client – PSA, Renault, Fiat… À leur tête, pas de chefs, mais des ouvriers cooptés par leurs collègues. […]

Leur rôle ? « Organiser la production de A à Z, définir les besoins d'investissements, ajuster le planning de l'équipe… », énumère Régis Marchetti, 47 ans, leader de la mini-usine PSA Valenciennes, un bloc de machines qui s'étend sur 500 mètres carrés. « On gère aussi les congés, les entretiens de fin d'année et les augmentations, on transmet les revendications et on règle les conflits, comme quand l'opérateur de l'après-midi se fâche avec celui du matin pour une machine mal nettoyée. » […]

Chaque mini-usine est tenue de trouver au moins une idée d'amélioration par semaine, à noter sur un grand tableau « Kaizen »[2] dans le bureau de son leader : « rehausser un bac pour éviter le mal de dos », « aligner deux postes pour ne plus pivoter », etc.

Alexandre Rhuin, 34 ans, opérateur de la mini-usine Renault, a ainsi imaginé les modifications d'une fraise qui permettent de ne plus la changer que toutes les 60 000 pièces, contre 8 000 auparavant.

Source : www.capital.fr, 2013.

1 : de Picardie, région au nord de la France.
2 : mot japonais signifiant amélioration continue.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.